



Achat d'un véhicule

Par kalimero10

bonjour,

je suis responsable artistique d'une association (donc salariée), et j'ai acheté à titre personnel grâce à un crédit auto un véhicule qui me sert presque exclusivement de véhicule de "fonction" (beaucoup de déplacements, multiples lieux de travail, transport de personnes...).

je voulais savoir si il m'était possible et si c'était légal de vendre ce véhicule à l'association pour laquelle je travaille, ou bien si l'association pouvait prendre en charge tout ou partie de mes échéances de crédit.

Dans l'attente de votre retour,

Cordialement

Aurore Castan-Aïn

Par morobar

bonjour,

si c'était légal de vendre ce véhicule à l'association

oui

ou bien si l'association pouvait prendre en charge tout ou partie de mes échéances de crédit.

non

Mais l'association peut défrayer les kilomètres sous forme de remboursement de frais.

Par TUT03

Bonjour

vous pouvez également déclarer vos déplacements professionnels lors de la déclaration des frais réels avec la déclaration de revenus mais encore faut il apporter la preuve que ce sont bien des déplacements professionnels (lettres de mission) et que l'association n'a pas d'autre moyens de transport à mettre à votre disposition pour ces missions

dans le cas contraire, vous pouvez aussi refuser d'utiliser votre véhicule personnel pour faire des déplacements professionnels à l'avenir